

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Délibération N° 044-2024

DESIGNATION DU
REPRESENTANT AU CA
DU COLLEGE

L'an deux mil vingt-quatre le huit du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 04 novembre 2024

Présents :

MMES CROUZETTE, VILLATOUX, NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE

MM. LEYRIS, CHAMBRAS, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES

Absents excusés :

MMES CERTAIN (procuration à M. FOURCHES), MOUSNIER (procuration à M. ORLIANGES), POUGET

MM MAZEAUD (procuration à Mme CROUZETTE) et MANCI (procuration à Mme BOUDRIE)

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX

Mme le maire rappelle qu'un membre du conseil municipal doit siéger au conseil d'administration du collège.

Il convient donc de procéder à la nomination d'un délégué titulaire, et d'un suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :

Mme CLEDIERE Joëlle, titulaire.

M. MAZEAUD Georges, suppléant

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE